

## Exemples de produits acceptés

### GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

### CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

### SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

### ATELIER

Colle, calfeutrant, décupant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

### AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?

[www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca)

819-583-0181 ou 1-888-783-0181



## Adresses et dates de collectes

### MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain.  
La collecte pourrait être annulée selon l'évolution du COVID-19. Vérifier sur le site internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

#### 18 septembre 2020

- 1<sup>re</sup> RUE OUEST
- 4<sup>e</sup> RANG SUD-OUEST
- CHEMIN BACKRANGE
- CHEMIN BEDARD
- CHEMIN DE NORTH HILL
- CHEMIN DES CONCESSIONS
- ROUTE 108 OUEST
- ROUTE 161 NORD
- RUE DU BOCAGE

#### 21 septembre 2020

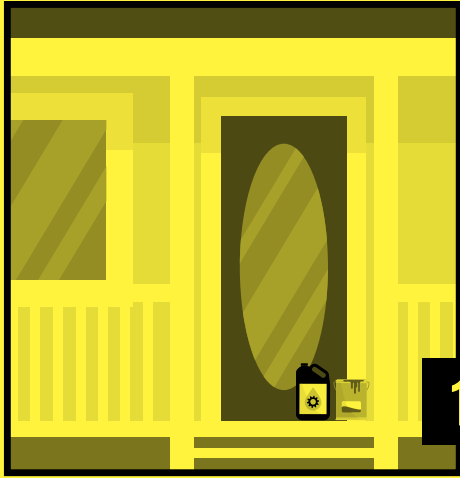
- 1<sup>re</sup> RUE EST
- CHEMIN BALLOCK
- CH. DU PARC-DE-STORNOWAY
- CHEMIN DUMAS
- CHEMIN HAMPDEN
- CHEMIN TOLSTA
- RANG SAINT-LAURENT
- ROUTE 108 EST
- ROUTE 161 SUD
- RUE BRETON
- RUE DE LA SOURCE

# RDD



## COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX





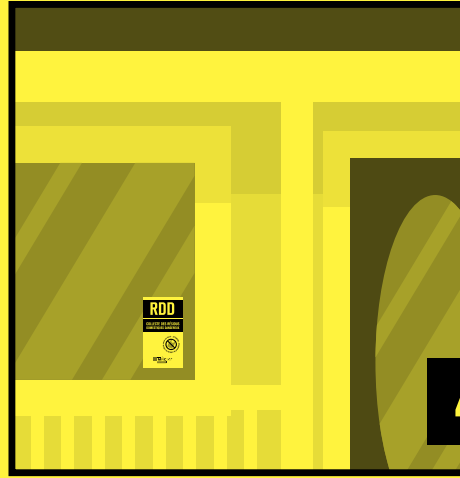
Déposez vos RDD  
à l'extérieur,  
près de votre porte  
d'entrée principale,  
à l'abri des intempéries.



Ne placez pas les produits  
dangereux près de la rue  
afin de prévenir les risques  
d'accident avec les enfants  
ou les animaux.



Identifiez vos RDD à l'aide  
des étiquettes fournies,  
lesquelles peuvent être  
brochées ou fixées avec  
du ruban adhésif.



Placez le reste de cette  
affiche dans votre porte  
ou fenêtre de façon à ce  
qu'elle soit bien visible  
de la rue. Elle indique  
à l'agent en environnement  
que vous avez des RDD  
à faire collecter.

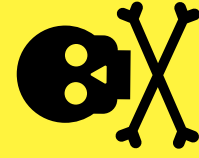


Les produits (RDD)  
doivent être déposés  
avant 7 h 30 le matin  
de la collecte de votre rue.



#### ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez  
suivre nos instructions. Les produits doivent être dans  
leur contenant d'origine ou correctement identifiés.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.